

Procès-verbal de séance

Conseil municipal du 21 mars 2011

Le lundi 21 mars 2011 à vingt heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Maire en date du 15 mars 2011, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Monsieur Michel VERGNIER, Maire.

Présents : M. Michel VERGNIER, M. Guy AVIZOU, Mme Danielle VINZANT, M. Serge CEDELLE, Mme Liliane DURAND-PRUDENT, M. Jean-Bernard DAMIENS, Mme Ginette MICHON, M. Christian FAVIER, Mme Martiale ROBERT, M. Eric CORREIA, Mme Ginette DUBOSCLARD, Mme Véronique REEB, Mme Martine BORDES, M. Jean-Claude BRUNETAUD, M. Nady BOUALI, M. Christian DUSSOT, M. Serge GILET, Mme Claire MORY, Mme Nadine BRUNET, Mme Annie CONCHON, Mme Véronique COWEZ, M. Eric JEANSANNETAS, M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Christine CHAGNON, M. Bertrand SOUQUET, Mme Delphine BONNIN, Mme Bernadette FREYTET-ARU, M. Jean-François THOMAS, M. Serge PHALIPPOU

Absents : M. Roland WELCHER, M. Dominique MAZURE, Mlle Emeline BROUSSARD

Dépôts de pouvoir : M. Alain TEISSEDRE donne procuration à Mme Martiale ROBERT

En application de l'article L2121-15 du CGCT, M. FAVIER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Ressources humaines

1. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le MAIRE

Considérant la délibération modifiant le tableau des effectifs en date du 13 décembre 2010,

Considérant la nécessité de nommer les agents lauréats de concours sur un poste dont les missions correspondent à leur grade,

Considérant les nécessités de service et la nécessité de nommer les agents sur des postes correspondants à leur nouvelle durée hebdomadaire de travail,

Considérant les nécessités de service, les mouvements de personnel, et les départs à la retraite intervenus,

Considérant la nécessité de nommer les agents bénéficiant d'un avancement de grade sur un poste dont les missions correspondent à leur grade,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Le Maire propose à l'Assemblée :

La création :

✓ **Au 1^{er} avril 2011 :**

- D'un emploi d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires) et d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à temps complet,

✓ **Au 1^{er} mai 2011 :**

- D'un emploi de Rédacteur Principal à temps complet,
- D'un emploi d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- De quatre emplois d'Agent de maîtrise Principal à temps complet,
- De deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- D'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- De deux emplois d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet (25h et 23h hebdomadaires) et de dix emplois d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- D'un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet,

✓ **Au 1^{er} juillet 2011 :**

- De deux emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- De trois emplois d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- D'un emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principale de 1^{ère} classe à temps complet,

La suppression :

✓ **Au 1^{er} avril 2011 :**

- D'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires) et d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet,

✓ **Au 1^{er} mai 2011 :**

- D'un emploi de Rédacteur à temps complet,
- D'un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- De quatre emplois d'Agent de maîtrise à temps complet,
- De deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- D'un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- De deux emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (25h et 23h hebdomadaires) et de dix emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- D'un emploi d'Assistant Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de 2^{ème} classe à temps complet,

✓ **Au 1^{er} juillet 2011 :**

- De deux emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- De trois emplois d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- D'un emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principale de 2^{ème} classe à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

FILIERE	Date	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administrative	01/05/2011	Rédacteur	Rédacteur Principal	0	1
			Rédacteur	3	2
		Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 1è cl	13	14
			Adjoint Administratif 2è cl	15	14
	01/07/2011	Adjoint administratif	Adjoint Administratif Pal 1è cl	6	8
			Adjoint Administratif Pal 2è cl	8	6
Technique	01/05/2011	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Pal	1	5
			Agent de maîtrise	10	6
		Adjoint Technique	Adjoint Technique Pal 1è cl	17	19
			Adjoint Technique Pal 2è cl	18	17
			Adjoint Technique 1è cl	11	22
			Adjoint Technique 2è cl	70	58
	01/07/2011	Adjoint Technique	Adjoint Technique Pal 1è cl	19	22
			Adjoint Technique Pal 2è cl	17	14
Culturelle	01/05/2011	Assistant Qualifié	Ass Qual Cons Pat Biblio 2è cl	4	3
		Adjoint du Patrimoine	Adjoint Patrimoine 2 ^{ème} classe	3	4
Sanitaire et Sociale	01/07/2011	Auxiliaire de Puériculture	Aux Puer Pal 1 ^{ère} classe	1	2
			Aux Puer Pal 2 ^{ème} classe	2	1
Animation	01/04/2011	Adjoint d'animation	Adjoint animation 1è classe	0	2
			Adjoint animation 2è classe	25	23

adoptée à l'unanimité

2. Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées

Rapporteur : M. le MAIRE

Dans le cadre du transfert de nouvelles compétences à la Communauté de communes, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 18 novembre 2010 au siège de la Communauté de communes.

L'ordre du jour de cette réunion concernait les transferts de compétences suivants :

- Transport et déplacements sur le territoire intercommunal : réalisation d'études pour la définition et l'organisation, d'un ou plusieurs services de transport et de nouveaux modes de déplacement sur le territoire intercommunal, réalisation d'études de définition et d'organisation d'un pôle d'échange intermodal de transport à partir de la gare SNCF de Guéret,
- Aménagement et commercialisation de l'opération d'éco-village sur la commune de Saint-Christophe,
- Développement des activités de pleine nature,
- Etude, construction et gestion d'un crématorium.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les évaluations réalisées par cette commission doivent être adoptées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux membres de la Communauté de communes.

Le rapport de cette commission est joint en annexe de la présente délibération.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

adoptée à l'unanimité

3. Classement de parcelles dans le domaine public communal

Rapporteur : Guy AVIZOU

Dans le cadre de cession de terrain à bâtir entre deux particuliers, il a été constaté que des parcelles faisant partie du domaine public suite, notamment, à des alignements, n'avaient pas été régularisées auprès du centre des impôts et étaient à ce jour toujours propriétés des précédents vendeurs.

Sont concernées les parcelles :

- Section AM n°s 176 et 177 d'une superficie respective de 97m² et de 87m², sises rue Eugène Alluaud et appartenant à Mme Micheline Renaud, domiciliée 8 rue de la Petite Pigue à Guéret

Après négociations avec la propriétaire concernée, cette dernière a accepté la cession gratuite de ces terrains afin de régulariser cette situation.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'acquisition par la Ville des parcelles précitées, de prononcer leur classement dans le domaine public communal et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces à intervenir.

adoptée à l'unanimité

4. Dénomination de rues

Rapporteur : Guy AVIZOU

La dénomination des rues est une mesure d'ordre et de police qui, bien que non comprise dans la signalisation routière, répond aux dispositions de l'article L.113-1 du code de la voirie routière qui reconnaît notamment à l'autorité communale chargée de la voirie, le droit de placer par tous moyens appropriés, des indications ou signaux concernant, à titre quelconque, la circulation.

La dénomination des voies communales, et principalement de celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de dénommer comme suit les voies ou espaces publics suivants qui figurent au plan ci-joint :

- rue du collège (actuelle dénomination) : **rue de la laïcité** (nouvelle dénomination)
-
- Place au-dessus du cinéma : **place du Sénéchal**
-
- Rue Eugène Alluau (actuelle dénomination) : la partie dont l'accès est situé rue François-Henri Perret devient

Rue Paul Madeline

Peintre de l'Ecole de Crozant, né le 7 octobre 1863. Peintre paysagiste de l'école post impressionniste. Il a peint à travers la France et principalement dans le sud. Cet artiste acquit sa notoriété tant en France qu'aux Etats-Unis.

(La partie de la rue Eugène Alluau dont l'accès est situé rue Fontaucher conserve son actuelle dénomination)

- esplanade Fayolle (actuelle dénomination) :
Esplanade Nelson Mandela (nouvelle dénomination)

Symbole de la lutte pour l'égalité raciale, homme politique et chef d'Etat d'Afrique du Sud qui fut l'un des dirigeants historiques de la lutte contre le système politique d'apartheid avant de devenir président de la République d'Afrique du Sud de 1994 à 1999, à la suite des premières élections nationales non-raciales de l'histoire du pays.

Après vingt-sept années d'emprisonnement, Mandela est relâché le 11 février 1990, et soutient la réconciliation et la négociation avec le gouvernement du président Frederik de Klerk. En 1993, il reçoit conjointement avec ce dernier, le prix Nobel de la paix pour leurs actions en faveur de la fin pacifique du régime d'apartheid et pour avoir jeté les bases d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique.

Il continue la lutte contre la pauvreté mais aussi la lutte contre le sida au travers de plusieurs associations. Il est une personnalité mondialement écoutée au sujet des droits de l'homme et est salué comme le père d'une Afrique du Sud multiraciale et pleinement démocratique.

- voie longeant le futur EPHAD, entre la rue de Champegaud et l'avenue du Limousin :
Rue François Tanguy-Prigent

Homme politique français né le 11 octobre 1909 et mort le 20 janvier 1970 dans le Finistère, ami de longue date de Sylvain Blanchet. Il s'engagea très jeune en politique, puisque dès l'âge de 18 ans, il devient secrétaire de la section locale des jeunes socialistes. Le 10 juillet 1940, Tanguy-Prigent est l'un des quatre-vingts parlementaires qui refusent les pleins pouvoirs à Pétain. Il participe ensuite à la Résistance, tout d'abord en créant la Confédération générale de l'agriculture, syndicat clandestin, en 1943, puis en adhérant au mouvement Libération-Nord. Dans la clandestinité, François Tanguy-Prigent devient Jacques Le Ru. Il est ministre de l'agriculture à la Libération de 1944 à 1947.

- Voie du lotissement du Petit Bénédicte indiquée en jaune sur le plan ci-joint :
Rue Alfred Dreyfus

Officier français d'origine alsacienne et de religion juive né à Mulhouse le 9 octobre 1859 et mort à Paris le 12 juillet 1935. Accusé, puis condamné pour trahison en 1894 avant d'être gracié en septembre 1899, puis réhabilité, il fut au cœur d'un conflit social et politique majeur de la III^e République, appelé l'Affaire Dreyfus qui a divisé l'opinion française en deux clans opposés : les dreyfusards et les antidreyfusards. Bien que, s'agissant de Dreyfus, l'affaire commença en 1894 avec sa condamnation et sa déportation en Guyane, elle ne devint réellement l'Affaire qu'avec la publication, par Émile Zola, de « J'accuse...! » début 1898, et ne s'achève véritablement qu'avec l'arrêt de réhabilitation de Dreyfus de la Cour de cassation en 1906.

- Voie du lotissement du Petit Bénédicte indiquée en rose sur le plan ci-joint :
Rue Georges Picquart

Chef de l'espionnage militaire, Georges Picquart (1854-1914) refuse, contre toutes les pressions, d'ignorer la preuve de l'innocence du capitaine Dreyfus. Convaincu de l'innocence de ce dernier, il joue un rôle important dans sa réhabilitation.

Picquart sera réhabilité le même jour que Dreyfus et nommé général de brigade en 1906. Il devient ministre de la Guerre trois mois plus tard dans le premier gouvernement de Clemenceau.

- rond-point face aux Archives départementales :
Rond-point des Coopérateurs

La coopérative, bien connue des guérétois, avait notamment ses entrepôts avenue Pierre Leroux.

L'Union des coopérateurs à Guéret a été créée le 27 janvier 1907, son assemblée générale eut lieu ce jour au café Continental sous le nom de « la Guérétoise », puis

en 1917 sous son dernier nom. De 98 sociétaires, la « COOP » est passée à 22 000 et 140 magasins en 1932. Elle s'est fortement développée dans tout le département et son activité a débordé dans les départements voisins. Elle construisit des entrepôts de 6 500 mètres carré près de la gare et acheta un immeuble place Bonnyaud. Le 12 juin 1932, elle fêta en grande pompe ses 25 ans par un banquet de 1 200 couverts dans plusieurs lieux de la Ville.

adoptée à l'unanimité

5. Acquisition de terrains route de Breuil

Rapporteur : Guy AVIZOU

La ville de Guéret souhaite se porter acquéreur de terrains situés route de Breuil désignés ci-dessous appartenant à Mmes Madeleine Micat et Colette Sammartano domiciliées respectivement 8, ter, et 8, bis route de Breuil à Guéret.

REFERENCE CADASTRALE				
SECT	N°	NATURE	LIEU-DIT ou RUE	SURF. M ²
AI	83	Pré	Le Breuil	9 090
AI	458	Pré	Le Breuil	4 357
AI	608	Pré	Le Breuil	8 700
AI	612	Pré	Le Breuil	6 051
AI	614	Pré	Le Breuil	6 557
Total M² :				34 755

L'acquisition de ces terrains permettrait à la Ville d'en assurer la maîtrise foncière et ainsi de programmer leur ouverture à l'urbanisation en fonction de la date de réalisation du bassin d'orage et de la vente des différents lotissements programmés.

Après avis du service des domaines en date du 20 octobre 2010 et après négociation avec les propriétaires, le montant de cette acquisition pourrait être fixé à 150 000 €.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette acquisition aux conditions précitées et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes à intervenir.

adoptée à l'unanimité

6. Cession de terrains à titre gratuit

Rapporteur : Guy AVIZOU

La ville de Guéret a été sollicitée par :

- Monsieur Gabriel Maufus, domicilié 16 route de Courtille à Guéret, afin d'acquérir un terrain situé au droit de sa propriété. Ce terrain d'une contenance de 40 m², qui figure en annexe, n'est actuellement pas cadastré.
- Monsieur David Chaput, domicilié 5 allée des Eglantines à Guéret, afin d'acquérir un terrain situé au droit de sa propriété. Ce terrain d'une contenance de 50 m², qui figure en annexe, n'est actuellement pas cadastré.

Il est précisé que ces terrains n'ont pas fait l'objet d'un aménagement spécial et qu'à ce titre ne relèvent pas du domaine public communal.

Au vu de la configuration de ces terrains et de leur superficie, ces cessions interviendraient à titre gratuit. Les acquéreurs devraient cependant prendre en charge les éventuels frais de géomètre et de publicité foncière.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver lesdites cessions aux conditions précitées,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer les actes à intervenir.

adoptée à l'unanimité

7. Vente de terrains dans le lotissement du petit bénéfice (tranche 2)

Rapporteur : Guy AVIZOU

Dans le cadre de la réalisation de la tranche 2 du lotissement du Petit Bénéfice, M. le Maire avait accordé, par arrêté en date du 25 mars 2010, le permis d'aménager modificatif autorisant de différer les travaux de finition.

Suite à la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 12 août 2010, la cession des lots peut désormais être opérée.

La Société Terre & Vie, domiciliée 2, rue Guy Moquet – ZI Nord les Crouzettes à Limoges, souhaite acquérir le lot n° 13 d'une superficie de 810 m².

Après avis du service des Domaines en date du 16 mars 2010 et délibération du Conseil municipal en date du 17 mars 2010, la cession aurait lieu au prix de 30.50 € TTC le m², soit un montant de 24 705,00 €.

Il est précisé que ces ventes seront assujetties au droit de mutation à titre onéreux à hauteur de 5,09 % et à acquitter par les acquéreurs auprès de l'administration fiscale.

Mme Chazette Isabelle, domiciliée 10, avenue de la Sénatorerie à Guéret, souhaite acquérir le lot n° 19 d'une superficie de 537 m².

Après avis du service des Domaines en date du 16 mars 2010 et délibération du Conseil municipal en date du 17 mars 2010, la cession aurait lieu au prix de 30.50 € TTC le m2, soit un montant de 16 378,50 €.

Il est précisé que ces ventes seront assujetties au droit de mutation à titre onéreux à hauteur de 5,09 % et à acquitter par les acquéreurs auprès de l'administration fiscale.

Mme Rougeron Estelle, domiciliée à Villechereix à Rougnat (23700), souhaite acquérir le lot n°37 d'une superficie de 589 m2.

Après avis du service des Domaines en date du 16 mars 2010 et délibération du Conseil municipal en date du 17 mars 2010, la cession aurait lieu au prix de 30.50 € TTC le m2, soit un montant de 17 964,50 €.

Il est précisé que ces ventes seront assujetties au droit de mutation à titre onéreux à hauteur de 5,09 % et à acquitter par les acquéreurs auprès de l'administration fiscale.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'accepter la cession de ces terrains aux conditions précitées et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

adoptée à l'unanimité

Services techniques

8. Aménagement de l'esplanade Fayolle

Rapporteur : Guy AVIZOU

Suite à une procédure adaptée, la Ville de Guéret a signé le marché n° 11/10 avec la Société Colas Sud-ouest, concernant le lot n° 1 : VRD - Traitement des surfaces - Mobiliers ».

Suite à une modification de traitement de sols de l'esplanade, ce lot avait fait l'objet d'un avenant n° 1, d'un montant de -27 781,95 € H. T. portant le montant total à 310 472,85 € H. T. Le montant initial du marché était de 338 254,80 € H. T.

Le présent avenant n° 2 a pour objet la réfection de l'escalier d'accès à l'Espace Fayolle, suite aux travaux d'assainissement. Il s'élève à 1 555,45 € H. T. portant le montant du marché à 312 028,30 € H. T.

L'ensemble de ce lot affiche une moins-value de -26 226,50 € H. T. (soit -7,8 %).

En ce qui concerne le lot n° 3 du même marché signé avec la Société SERRUBAT, concernant le lot Serrurerie, il est proposé d'accepter l'avenant n° 1 pour une valeur de - 622,45 € H. T. (soit -1,35 %). Le montant initial du marché était de 46 268,00 € H. T., le présent avenant étant de - 622,45 € H. T., le montant du marché est ramené à 45 645,55 € H. T.

Cet avenant correspond à la modification des marches d'escalier en acier galvanisé par du bois et à l'équilibrage des quantités du chantier. Les contraintes de ce dernier liées à la réfection totale en parallèle de l'avenue Fayolle et aux modifications du projet proposé par

le Maître d'œuvre et accepté par le Maître d'ouvrage, en cours de réalisation, ont entraîné un délai supplémentaire de travaux (il est également tenu compte de 15 jours d'intempéries).

Il est ainsi proposé de reporter le délai initial de fin de travaux du 22 novembre 2010 au 17 février 2011.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer lesdits avenants.

adoptée à l'unanimité

9. Hôtel de Ville - Ascenseur

Rapporteur : Guy AVIZOU

Vu le Code des Marchés Publics et en particulier l'article 35 II 5° concernant les marchés complémentaires de travaux ne figurant pas dans le marché initialement prévu mais qui, à la suite d'une circonstance imprévue, sont devenus nécessaires à la réalisation de l'ouvrage à condition que l'exécution soit confiée à l'entreprise chargée de la réalisation de l'ouvrage ;

Vu le marché n° 20/10 portant sur la réhabilitation de l'hôtel de Ville par l'aménagement d'un ascenseur, et en particulier le lot N°1 DEMOLITION – MACONNERIE ;

Considérant qu'à l'occasion des travaux de démolition pour la mise en place d'un ascenseur à l'Hôtel de Ville, il a été constaté que les murs en pierre et poteaux béton reprenant les efforts des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages et rez-de-chaussée, n'avaient de fondations.

En l'absence de plan de fondation pour la construction de l'Hôtel de Ville cet élément ne pouvait être pris en compte par la maîtrise d'œuvre. Aussi, a-t-il été nécessaire de revoir le projet afin de réaliser des reprises en sous-œuvre et des supports béton complémentaires. De plus, la gaine ascenseur a dû être déplacée de 30 cm.

Le coût de ces travaux est estimé à 19 477,97 € H. T.

Compte tenu de leur nature, il apparaît que ces travaux doivent être rattachés au lot N°1 DEMOLITION – MACONNERIE par un marché complémentaire. Ce lot a été attribué à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 40 826,37 € H. T.

Afin de réaliser ces travaux supplémentaires, il est également nécessaire d'augmenter le délai d'exécution du lot N°1 de 4 semaines.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député-maire à signer le marché complémentaire avec l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 19 477,97 € H. T., ainsi que l'avenant de prolongation de délai du lot N°1.

adoptée à l'unanimité

10. Convention d'objectifs et de financement pour l'Accueil de loisirs de l'espace fayolle

Rapporteur : Danielle VINZANT

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour l'équipement « l'Accueil de loisirs Fayolle ».

La convention a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires

Le service jeunesse / Espace Fayolle met en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté. Il s'engage sur une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale, à avoir une tarification modulée, et à offrir des activités diversifiées sur l'ensemble du territoire communal.

La CAF et la Cmsa (Caisse de Mutualité Sociale Agricole) versent une prestation de service d'objectifs et de financement selon des modalités prévues dans la convention.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à intervenir.

adoptée à l'unanimité

Finances

11. Remise en état de l'aire de jeux rue Sylvain Blanchet : convention avec l'Office public de l'habitat

Rapporteur : Serge CEDELLE

En accord avec l'Office Public de l'Habitat, une remise en état de l'aire de jeux rue Sylvain Blanchet a été programmée.

Ces travaux comprennent : la reprise du sol souple, la remise à niveau de la sécurité et l'aménagement d'une clôture. L'opération sous maîtrise d'œuvre des services techniques municipaux est estimée à 15 000 € H.T. pris en charge par la Commune.

Par lettre en date du 24 février 2011, l'Office Public de l'Habitat a confirmé sa participation pour la remise en état de cet équipement à hauteur de 50 %, soit 7 500 €.

Les membres du Conseil municipal voudront bien se prononcer sur ces propositions et autoriser Monsieur le Député-maire à signer la convention correspondante.

adoptée à l'unanimité

12. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Serge CEDELLE

Le produit fiscal voté dans le cadre du Budget Primitif 2011 résultait d'une évaluation en l'absence de connaissance des bases prévisionnelles non communiquées, à cette date, par les services fiscaux, ce qui n'avait pas permis de voter les taux.

Désormais les bases étant connues, il est proposé une augmentation de **1,30 %** en ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti et de **1,31 %** (après arrondi) en ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti, ce qui porterait les taux respectivement à :

-	TH	19,35
-	TFB	23,20
-	TFNB	73,18

Les membres du Conseil municipal voudront bien se prononcer sur ces propositions, sachant que le nouveau produit résultant de ces dispositions fera l'objet d'une actualisation lors de la prochaine décision modificative (*état officiel joint en annexe*).

adoptée à la majorité
2 contre (MM. Phalippou et Thomas)

13. Demande de nouvelles garanties d'emprunts suite à une renégociation de prêts

Rapporteur : Serge CEDELLE

L'Office Public de l'Habitat Creusalis a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières de 65 prêts initialement garantis par la commune de Guéret.

Pour 63 de ces 65 prêts, le réaménagement consiste en leur regroupement sous plusieurs contrats de prêt, « contrats de compactage », assortis de nouvelles conditions de remboursement (état joint en annexe).

En conséquence, les membres du Conseil municipal voudront bien se prononcer sur ces propositions, en vue d'adapter les garanties initialement accordées pour le remboursement desdits prêts.

adoptée à l'unanimité

14. Modification du plan de financement pour l'élaboration de l'agenda 21

Rapporteur : Serge CEDELLE

Par délibération en date du 19 janvier 2009, le conseil municipal avait acté le lancement de la démarche Agenda 21 et la création d'un poste de chargé de mission spécifique.

Le plan de financement avait été adopté par délibération du 17 juillet 2009 et les aides accordées par chaque structure sont détaillées ci-dessous :

L'élaboration de l'Agenda 21 prévue initialement sur une période de deux ans requiert d'être prolongée d'un an. En effet, le choix a été fait d'insister sur la sensibilisation au développement durable auprès des publics internes, élus et de la population, rallongeant ainsi les délais d'exécution.

Le nouveau plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes						
Nature	Montant en €	Nature	Montant déjà accordé en €	Nouveau montant sollicité en €	Total montant sollicité en €	Ancien % (pour 2 ans)	Nouveau % (pour 3 ans)	Nouveau % (pour 3 ^{ème} année uniquement)
Poste de chargé de mission : salaire + charges (pour 3 ans)	86 550 (57 700 sur 2ans)	Région (20% sur base plafonnée à 55 K€)	11 000	0	11 000	19	13	0
		Europe (Feder)	23 080	11 540	34 620	40	40	40
		Etat (DREAL)	0	6 058	6 058	0	7	21
		Fonds propres	23 620	11 252	34 872	41	40	39
Total	86 550	Total	57 700	28 850	86 550	100	100	100

Exercices Financiers	Dépenses	
	Nature	Montant €
2009	Poste de chargé de mission : salaire + charges	19 233.00
2010		28 850.00
2011		28 850.00
2012		9 617.00
TOTAL		86 550.00

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'accepter le nouveau plan de financement de l'Agenda 21.
- d'autoriser M. Le Maire à déposer le dossier de modification concernant la subvention européenne FEDER.
- d'autoriser M. Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (service instructeur DREAL).

adoptée à l'unanimité

15. Accueil de loisirs de Jouhet : modification du plan de financement

Rapporteur : Serge CEDELLE

Lors du Conseil municipal du 5 juin 2008, la Ville a approuvé le contrat de pôle structurant de Guéret qui couvre la période 2008-2010.

Dans ce document, la Ville avait inscrit le projet de réhabilitation de l'Accueil de loisirs de Jouhet (action n°18) qui consiste en la création d'un lieu d'accueil de l'extrascolaire unique et doté d'une plus grande capacité d'accueil de la tranche 2 à 6 ans.

Après finalisation du dossier, le coût du projet s'élève à 1 400 000 €HT. Au vu de cette réévaluation, la Ville a souhaité par délibération en date du 11 septembre 2010 solliciter ses partenaires financiers sur la base de ce nouveau chiffre et proposer le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	2011	2012	TOTAL	%
Etat : FNADT	420 000		420 000	30
Région : CPS 2008 2010	90 000		90 000	10
Région : CT redéployés CPS 2008 2010	50 000		50000	
CG 23 : Convention territoriale 2008-2010	19 500		19 500	15
CT redéployés sur maîtrise				

d'œuvre			
CG 23 : Convention territoriale 2011-13	190 500	190 500	
CT sollicités sur travaux			
Europe (FEADER 321B)	182 000	182 000	13
Autres financements publics (CAF)	28 000	28 000	2
Total financements publics	980 000	980 000	70
Autofinancement	120 000	120 000	8.5
Emprunt	300 000	300 000	21.5
Total Maître d'ouvrage	420 000	420 000	30
Privés (préciser)			
Coût Total HT	1 400 000	1 400 000	100

Cependant, au vu des différentes négociations et accords obtenus, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel suivant et d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs cités.

Nature des dépenses	2011 2012	TOTAL	%
Etat : FNADT	350 000	350 000	25
Région : CPS 2008 2010	90 000	90 000	10
Région : CT redéployés CPS 2008 2010	50 000	50000	
CG 23 : Convention territoriale 2008-2010	19 500	19 500	15
CT redéployés sur maîtrise d'œuvre			
CG 23 : Convention territoriale 2011-13	190 500	190 500	
CT sollicités sur travaux			
Europe (FEADER 321B)	252 000	252 000	18
Autres financements publics (CAF)	15 000	15 000	1
Total financements publics	967 000	967 000	69

Autofinancement	120 000	120 000	8,5
Emprunt	313 000	313 000	22,5
Total Maître d'ouvrage	433 000	433 000	31
Privés (préciser)			
Coût Total HT	1 400 000	1 400 000	100

adoptée à l'unanimité

16. Avis du Conseil municipal relatif à la vente de pavillons HLM

Rapporteur : Serge CEDELLE

Conformément à l'article L443-7 du code de la construction et de l'habitation, Creusalis a transmis au représentant de l'Etat sa décision d'aliéner un pavillon HLM sis :

42, rue Léon Blum.

Cet immeuble étant implanté sur la Commune et ayant fait l'objet de garantie d'emprunt, la Ville est sollicitée par la Préfecture pour émettre un avis.

Sachant que cette vente répond d'une part, à une demande sociale en offrant la possibilité à des personnes de ressources modestes la possibilité de devenir propriétaire et d'autre part, procure à l'organisme des ressources complémentaires, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur cette cession.

adoptée à l'unanimité

17. Charte des conseils de quartiers : modification

Rapporteur : Liliane DURAND-PRUDENT

Par délibération en date du 19 décembre 1996, le Conseil municipal avait adopté la création de cinq conseils de quartiers. La charte des conseils qui règlemente leur fonctionnement a été une première fois modifiée par délibération en date du 5 juin 2008 afin d'allonger la durée du mandat des conseillers.

Aujourd'hui, et après un travail de concertation avec les conseillers de quartiers, il est proposé de modifier à nouveau ce document afin de renforcer les compétences des conseils, de favoriser l'initiative des particuliers et de conforter les liens avec les bénévoles des associations œuvrant sur la Ville. L'objectif de cette modification est ainsi de poursuivre le développement de la démocratie participative.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter dans toutes ses dispositions, à compter du 1^{er} avril 2011, la nouvelle charte pour les conseils de quartiers figurant en annexe du présent rapport.

adoptée à l'unanimité

18. Programme d'aménagement forestier 2011

Rapporteur : Jean-Bernard DAMIENS

Dans le cadre du Programme d'Aménagement Forestier 2005 – 2024, l'Office National des Forêts, gestionnaire pour le compte de la Ville de GUERET, de la forêt communale soumise au règlement forestier, propose le programme suivant :

- Travaux d'investissement :
 - Fourniture et plantation de plans de mélèzes, sur les parcelles 5p, et 14p, pour 1,5 ha,
 - Fourniture et pose de deux barrières sur les parcelles 21 et 26,
 - Création d'une place de dépôt,
 - Empierrement d'une piste sur les parcelles 12, 7, 26 et 27,

Le montant total estimé de ces opérations est de 56 320,00 € H. T.

- Travaux d'entretien :
 - Dégagement de feuillus sur les parcelles 1p, 4p, 7p et 5p, pour 11,6 ha,
 - Dégagement des résineux et élagage de tiges d'avenir sur la parcelle 26,
 - Dépressage de plantations de frênes sur la parcelle 21p
 - Désignation des tiges d'avenir sur parcelle 21 pour 5,80 ha
 - Façonnage de bois sur les parcelles 22p, 23p et 5p pour ventes.

Le montant total estimé de ces opérations est de 11 550,00 € H. T.

L'ensemble de ces prestations est évalué à 67 870,00 € H. T., frais de maîtrise d'œuvre inclus.

Le montant de ces travaux étant inscrit au Budget Primitif 2011, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter ce programme de travaux.

adoptée à l'unanimité

19. Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour la piste de BMX de Jouhet

Rapporteur : Christian FAVIER

La présente convention détermine les conditions d'utilisation et les responsabilités de l'association Creuse Oxygène et de la Ville de Guéret concernant la piste de BMX de JOUHET.

La Ville de Guéret met à disposition de l'association Creuse oxygène une parcelle de terrain nu dépendant du domaine public pour son activité BMX.

Sur ce terrain, l'association Creuse oxygène a fait réaliser une piste de BMX dont l'entretien, les aménagements et la gestion sont sous sa responsabilité.

Les services municipaux assurent l'entretien du site en pied de talus et disposeront une bâche couvre sol sur le talus. La ville fera l'acquisition de cette bâche et l'association Creuse Oxygène en assurera l'entretien et le remplacement éventuel.

Par ailleurs, à proximité de la zone de départ de la piste, les services techniques réaliseront un local technique et de stockage d'environ 15m².

Comme antérieurement, il appartient à l'association, par tout moyen à sa convenance, d'informer les usagers sur les conditions d'utilisation de la piste et de souscrire les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile.

Cette convention se renouvellera tacitement d'année en année sans pouvoir dépasser une durée de 5 ans, à l'issue de laquelle elle sera étudiée avant une éventuelle reconduction.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

adoptée à l'unanimité

20. Convention de partenariat entre le Musée d'art et d'archéologie de Guéret et l'Association des Lecteurs de Marcel Jouhandeau et des Amis de Chaminadour

Rapporteur : Christian DUSSOT

Comme chaque année, le musée recevra du 23 septembre au 28 novembre 2011, l'exposition organisée dans le cadre des Rencontres de Chaminadour, consacrée cette année à l'artiste graveur Erik Desmazières. Afin de réaliser ce partenariat dans les meilleures conditions, une convention a été mise en place.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Député-maire à signer cette convention de partenariat avec l'Association des Lecteurs de Marcel Jouhandeau et des Amis de Chaminadour.

adoptée à l'unanimité

21. Demande de subventions à la D.R.A.C. pour l'année 2011

Rapporteur : Christian DUSSOT

Comme les années précédentes, il est proposé, pour l'année 2011, de nombreuses activités pédagogiques et culturelles en direction des publics du musée.

En outre, le Musée d'art et d'archéologie proposera aux regards des visiteurs, plusieurs expositions temporaires :

D'avril à mai : une exposition consacrée à la vie culturelle et artistique à Guéret intitulée : « Guéret, images dévoilées ! », viendra compléter la parution du livre consacré à Guéret.

De juin à septembre : l'exposition estivale sera consacrée à Jacques Barraband. Elle donnera à voir un panorama de la production artistique de ce peintre originaire d'Aubusson et sera l'occasion de travailler en partenariat avec le service patrimoine du Conseil Général de la Creuse.

Dans le cadre de ces expositions, des visites commentées sont prévues.

L'ensemble de ces activités pourraient bénéficier du concours financier de l'Etat.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Député-maire à solliciter, pour les actions précitées, des subventions au taux le plus élevé possible auprès de la D.R.A.C.

adoptée à l'unanimité

22. Campagne de récolement 2010

Rapporteur : Christian DUSSOT

En application de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et de la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections auquel procède le musée municipal d'art et d'archéologie depuis 2008, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Député-maire à valider le procès-verbal de récolement clôturant la seconde campagne de récolement ainsi que le récolement annuel des dépôts du musée.

Ce procès-verbal récapitule la méthodologie utilisée, les personnels affectés ainsi que les résultats du récolement.

adoptée à l'unanimité

CABINET DU MAIRE

23. Voeu sur les fermetures de classe

Rapporteur : Ginette MICHON

Insupportable, telle est la situation du service public de l'Education Nationale aujourd'hui, en Creuse. Alors que le Ministère a donné ordre de ne pas dévoiler de façon définitive la carte scolaire pour la rentrée 2011 avant les élections cantonales, preuve flagrante de son hypocrisie, force est de constater que des tendances lourdes se dessinent déjà. Il est clair que le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux va se traduire par de nouvelles suppressions de postes d'enseignants et de nouvelles fermetures de classes alors que le système éducatif de notre département est mis à mal année après année. Cette situation critique est une source d'inquiétude et de consternation et va pénaliser de façon dramatique de très nombreux enfants, élèves, collégiens et lycéens creusois.

La suppression dans toute l'Académie de 53 postes d'enseignants pour le 1^{er} degré (dont 13.5 pour la Creuse) et de 95 pour le 2nd degré auxquels s'ajoutent 4 équivalents TP

administratifs est particulièrement choquante. Ces suppressions, associées à la fermeture de nombreuses filières dans le département, sont autant de très rudes coups portés aux établissements, aux professionnels de l'éducation et aux familles.

Et comme si cela ne suffisait pas, à ces disparitions et fermetures de classes programmées de la maternelle au lycée viennent s'ajouter plusieurs dizaines de remplacements non assurés depuis la rentrée scolaire, faisant ainsi perdre un temps d'enseignement précieux aux enfants. (C'est le cas à La Souterraine, Saint Pierre Chérignat, Bourganeuf, St Agnant de Versillat, Lépaud, Budelière, Genouillac, Chénérailles, Ahun, Lavaveix-les-Mines, Boussac, Guéret).

C'est aussi, dans cette situation insoutenable, que sont annoncées des suppressions d'emplois d'Assistants d'Education particulièrement préoccupantes, tant pour l'avenir même de ces personnels que pour les missions qui sont les leurs.

Parallèlement, les collectivités locales, Mairie, Conseil général, Conseil régional, ne cessent d'investir pour donner les conditions matérielles optimales pour l'enseignement de nos enfants.

Les élus du Conseil municipal de Guéret réunis le 21 mars 2011 s'opposent très fermement à ces décisions unilatérales de fermetures de filières, de suppressions de postes d'enseignants ainsi que de suppressions d'emplois d'Assistants d'Education. Ils exigent que les spécificités rurales de la Creuse soient prises en compte et respectées dans l'intérêt des élèves et la préparation de leur avenir.

adoptée à la majorité
2 abstentions (MM. Phalippou et Thomas)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.
Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme,